

LES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF DE LA SAINTE-BAUME DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS

Matière première, bois d'œuvre pour alimenter les chantiers navals, ressource énergétique, réservoir de richesses alimentaires, réserve de chasse, espace de cultures temporaires et terrains de parcours, les bois représentent en Provence un vivier de ressources naturelles pour les sociétés préindustrielles. Prélèvement et exploitation des ressources boisées, conflits et régulations des usages, déboisements et risques de pénuries, ces thématiques sont déjà bien connues des historiens¹. Le massif de la Sainte-Baume apporte néanmoins un éclairage nouveau. Située entre les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, cette montagne s'étend sur 45 000 hectares avec des sommets atteignant 1 148 m. Sur cette importante superficie, on trouve sur le versant nord de la chaîne dans la commune du Plan d'Aups, un bois singulier en Provence. Enrichie par la présence étonnante de hêtres et d'ifs, la forêt de la Sainte-Baume a toujours été présentée comme une « relique forestière » épargnée par l'exploitation des hommes alors que les propriétés voisines et le versant sud étaient fortement utilisés par les artisans, les paysans et les pasteurs. La Sainte-Baume permet donc de comparer sur un même massif des modalités d'exploitation, des paysages et des écosystèmes différents. De la fin du Moyen Âge au xx^e siècle, nous chercherons à comprendre comment se déroulait l'exploitation de l'espace forestier, qui a protégé les bois et pourquoi mais aussi quelles furent les conséquences des aménagements entrepris par les hommes sur les écosystèmes. Placée sur la longue durée, l'étude du

1. Ces thématiques ont largement été traitées grâce aux travaux sur les paysans d'Yves RINAUDO (*Les Vendanges de la République. Une modernité provençale: les paysans du Var à la fin du XIX^e siècle* Lyon, 1983), de Claude MESLIAND (*Paysans du Vaucluse, 1860-1939*, Aix, 1989) et de Gabriel AUDISIO (*Les Français d'hier. Des Paysans*, Paris, 1998) aux publications sur l'environnement rural et la consommation des bois en Provence de Georges PICHARD, notamment sa thèse soutenue à Aix en 1995 *Espace et nature en Provence: l'environnement rural*, aux recherches sur les conflits et le cadre juridique de l'exploitation des bois provençaux de Jacqueline DUMOULIN (*La Forêt provençale au XIX^e siècle. histoire des communaux boisés soumis au régime forestier*, Salon, 2002) sans oublier toutes les analyses du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises animé par Andrée Corvol-Dessert. On me permettra de renvoyer également à Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, Paris, 2011.

massif de la Sainte-Baume permettra surtout de comprendre l'évolution des perceptions et de l'utilisation des ressources naturelles.

LE MASSIF DE LA SAINTE BAUME : DIFFÉRENTS TYPES D'EXPLOITATION
ET DE PROTECTION DES RICHESSES NATURELLES

Dans le massif de la Sainte-Baume, comme dans le reste de la Provence, les bois représentaient à la fois une richesse et un espace vital pour les sociétés préindustrielles. Héritage de l'économie de cueillette, les ressources comestibles constituaient une réserve alimentaire. Les habitants pratiquaient la chasse, la cueillette des champignons, des herbes, des baies et des fruits sauvages. Avant l'utilisation des énergies fossiles et de nouveaux matériaux, les richesses forestières servaient aussi aux besoins domestiques de la vie quotidienne. Les ramilles et les branchages permettaient de s'éclairer, de se chauffer, de cuire l'eau et les aliments alors que les perches et les grumes étaient indispensables à la fabrication des outils².

Au-delà de ces usages privés, les paysans avaient intégré l'espace boisé à leurs activités rurales. À la Sainte-Baume, sur le versant nord, la culture des céréales et l'élevage des ovins et sur le versant sud, ces mêmes activités doublées par la culture de la vigne, des oliviers et même des câpres (Cugesles-Pins) reposaient aussi sur les bois. Complément spatial des terroirs, les espaces boisés permettaient par exemple d'augmenter la production des terres emblavées en pratiquant des cultures temporaires après défrichement par le feu appelées *issarts* ou *taillades*. Matériaux, le bois servait aussi à fabriquer des échelas indispensables pour la culture de la vigne. Dans le domaine pastoral, les espaces boisés constituaient des terrains de parcours pour les bêtes qui y trouvaient abris et nourriture. Conscient de l'intérêt du potentiel boisé, l'éleveur, à l'instar de l'agriculteur, gagnait à son tour des surfaces temporaires de pâture en brûlant les bois, qui par leurs recrues de l'année suivante, fournissaient à son bétail une abondante nourriture verte.

Espace auxiliaire pour les cultures et l'élevage, la forêt constituait aussi un lien entre les activités. Dans une agriculture encore privée de l'utilisation des engrais chimiques, les paysans préservaient l'avenir des terres par le repos des sols et par leur enrichissement. Les bois participaient à cette fertilisation avec la pratique du soutrage. Les habitants prélevaient les feuilles mortes et les aiguilles de pins, les bruyères et fougères, pour former la litière employée par la suite comme fumier. Enrichies par la détérioration des produits de la sylvie, les terres bénéficiaient surtout de la fumure apportée par les bêtes. Parcou-

2. Voir les indications précises sur l'utilisation traditionnelle du bois données par Étienne H. BOYER DE FONSCOLOMBE, « Traité sur la destruction des bois et leur rétablissement dans les départements qui composent la Provence », Marseille, *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1803 et Charles de RIBBE, *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après 1789*, Paris, 1857, 206 p., p. 128.

rant les sous-bois, le bétail y puisait les éléments fertilisants qu'il restituait sous forme d'excréments. Rien n'était censé se perdre puisque la richesse de la sylve utilisée par l'élevage profitait aussi à l'agriculture.

Matière première, source d'énergie, espace nécessaire aux activités agropastorales, les ressources du massif de la Sainte-Baume étaient indispensables à la vie quotidienne des ruraux mais aussi à la vie artisanale et industrielle de la région. Au-delà de l'exploitation des célèbres glaciers³, les habitants ont optimisé toutes les potentialités offertes par le massif jusqu'au milieu du xx^e siècle. Bois d'œuvre pour les artisans, fagots pour les fours à pains marseillais, baies parfois utilisées dans les teintures et écorces de chênes qui servaient à fabriquer le tan employé par les tanneurs ou les ateliers du textile et du cuir, toutes les richesses des bois étaient exploitées. Afin d'éviter les dépenses et les difficultés du transport de matières souvent pondéreuses, de nombreuses activités s'étaient même fixées au cœur de la montagne. Les charbonniers y avaient construit des charbonnières pour carboniser le bois ou obtenir de la cendre, que l'on employait à la fabrication du verre et du savon. Proches voisins, les *pégouliers* avaient bâti leurs fours qui produisaient la poix, sorte de résine utilisée par l'artisanat et les chantiers navals. À la recherche de sources d'énergie, les verreries, les poteries, les briqueteries, les tuileries et les fours à chaux s'étaient, eux aussi, installés près des ressources en eau et en bois de chauffe.

Fondé sur la complémentarité des activités, des productions et des espaces, le système d'exploitation agro-sylvo-pastoral nécessitait une régulation des usages et un aménagement des bois. Pour alimenter les fabriques en matière première ou énergétique mais aussi servir les besoins de l'agriculture, de l'élevage et de la vie quotidienne, les habitants sélectionnaient les essences les plus adaptées et aménageaient leurs bois en taillis coupés régulièrement avec des révolutions de 8-10 ans. Jusque dans la première moitié du xix^e siècle, la population provençale et même certains notables appréciaient ce système agro-sylvo-pastoral et ces aménagements comme une bonne adaptation aux contraintes de la région⁴. À l'inverse, les officiers des Eaux et Forêts reprochaient aux populations locales des exploitations jugées abusives et très destructrices des bois. Dans les revues spécialisées, mais aussi dans les archives de terrains, les procès-verbaux et les plans d'aménagements, l'historien trouve à chaque page des critiques acerbes sur les ravages opérés par la dent des moutons ou le piétinement des animaux, l'usage des *issarts* ou écobuages, « pratiques barbares et coutumières »⁵ rendues responsables

3. Les glaciers, vastes puits de 10 à 20 mètres de profondeur creusés dans le roc, permettaient de fabriquer et de conserver de la glace qui était vendue à Toulon et à Marseille. La plus célèbre, la glacière de Pivaut, se trouve sur le territoire de Mazaugues.

4. Note de Joseph-Aimé FEISSAT dans l'article, « Des bois et des bêtes à laine », *Annales provençales*, 1827, p. 191-202, p. 202 et E.H. BOYER DE FONSCOLOMBE, *Traité sur la destruction des bois...*, *op. cit.*, p. 8-9.

5. A. D. Var, 7P 9 Dossier sur le reboisement des montagnes, rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts de Brignoles, 1861 et B.X., « Du régime forestier, extrait d'un travail sur le Midi de la France considéré sous le rapport forestier », *Annales forestières*, 1849, p. 408-416 et p. 458-471.

de nombreux départs de feux⁶. Formés par l'École forestière de Nancy, les inspecteurs et les conservateurs reprochaient aux ruraux «des exploitations abusives, dirigées sans méthode, ni contrôle»⁷. Dans leurs descriptions, le paysan, poussé par l'appât du gain, ne savait pas attendre que son bois aménagé en taillis se transforme en futaie. Il pratiquait des révolutions courtes et multipliait les coupes trop précoces, trop fréquentes et trop étendues, «sans ordre et souvent sans mesure»⁸. Du point de vue des Eaux et Forêts, les populations locales étaient inconscientes et insouciantes, guidées par «l'intérêt direct et immédiat» qui met «en jeu l'ardeur de leurs passions naturelles»⁹. «L'avidité», «la rapacité inintelligente», «l'égoïsme, l'indifférence et le mépris des droits de la communauté» constitueraient les traits distinctifs des municipalités et de leur gestion¹⁰.

Éleveurs, paysans, notables locaux, officiers formés à l'École de Nancy, chacun avait sa propre conception des richesses offertes par les bois et des modes d'exploitation qu'il conviendrait de mettre en place. Les mots qui entourent les ressources naturelles sont donc loin d'être neutres. Par définition, ils sont liés à des intérêts et à des enjeux. Dans le contexte de conflit permanent des usages des bois, ils portent souvent un jugement dépréciateur sur les utilisations concurrentes ou différentes. Nos sources sont souvent orientées par un regard, un intérêt, une perspective financière, une formation, une origine sociale et régionale. Elles peuvent nous faire regarder les bois avec l'œil, qui se veut expert et sévère, des officiers des Eaux et Forêts ou à l'inverse en réaction contre une administration forestière centralisée et jugée étrangère aux conceptions et aux enjeux régionaux.

En termes d'exploitation et d'aménagement des bois, le massif de la Sainte-Baume ne s'inscrit pas dans les représentations communément admises. Nichés sur le versant nord du massif, les 138 hectares de la forêt de la Sainte-Baume constituent clairement un contre exemple au portrait caricatural d'une population provençale destructrice des bois. Au XIX^e siècle, la nouvelle administration des Eaux et Forêts y a découvert des peuplements forestiers extrêmement rares en Méditerranée : des hêtres et des ifs protégés de la dent du bétail, des écobuages et des coupes.

À 22 km de la côte méditerranéenne et relativement proche de Marseille (30 km) et d'Aix, la forêt domaniale de la Sainte-Baume occupe une situation

6. Alexandre YSABEAU, «Les forêts du Var et les incendies qui les dévastent», *Annales forestières*, janvier 1844, p. 439-442.

7. VINEY, «Les forêts de la Savoie et du comté de Nice», *Annales forestières*, 1860, p. 185-189. p. 185, voir également A. D. Var, 7P 9 rapport du conservateur des Eaux et Forêts au Conseil général du Var, session de 1865 et inspecteur VULPILLAT «État des forêts dans le Var», *Revue agricole et forestière de Provence*, 1863, p. 193-202, p. 305-308.

8. Louis MONERIE DE CABRENS, «L'aménagement des bois», *Revue agricole et forestière de Provence*, 1873, p. 34-42, p. 179-180.

9. BX., «Du régime forestier...», *op. cit.*

10. A. YSABEAU, «Les forêts du Var et les incendies qui les dévastent», *op. cit.*, p. 442.

en apparence très avantageuse pour la mise en valeur des produits boisés. Ses richesses naturelles auraient dû être fortement exploitées. Pourtant, il n'en fut rien. En effet, la région du Plan-d'Aups, relativement peu peuplée, est restée isolée, entourée de pentes escarpées avec de mauvais chemins qui ne facilitaient pas l'évacuation des produits forestiers¹¹. D'autre part, cette forêt bien particulière a été extrêmement protégée comme lieu de culte.

Si l'on en croit la tradition, Marie-Madeleine fuyant les persécutions se serait rendue aux Saintes-Maries-de-la-Mer, puis après avoir évangélisé la Provence, se serait retirée dans cette « solitude boisée » pour y passer le reste de ses jours, soit une trentaine d'années, dans la pénitence et la contemplation. La grotte qui lui aurait servi d'abri (Baoumo en provençal) a alors été appelée Sainte-Baume et a été vénérée par les populations christianisées. Dans le contexte du vaste mouvement médiéval de retraite spirituelle au sein d'espaces très isolés, les moines de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille puis les dominicains fondèrent un prieuré puis un couvent dans ce « désert forestier ». La grotte devint alors un lieu de culte extrêmement honoré. Au Moyen Âge, elle attirait les papes, les rois, les croisés et les pèlerins¹². À l'époque moderne, elle recevait la visite de François Ier, Charles IX, Henri IV, Louis XIII¹³, Anne d'Autriche et Louis XIV¹⁴.

Ce succès valut au prieuré de nombreuses donations mais surtout une protection de ses « solitudes boisées ». Dès le Moyen Âge, le bois entourant la grotte devenait une *foresta*, c'est-à-dire un espace réservé et protégé de toute exploitation des paysans¹⁵. Plus tard, ces interdictions ont été sans cesse renouvelées. En 1403, le comte de Provence, Louis II, reprenait la défense anciennement faite de chasser dans la forêt de la Sainte-Baume, d'y couper du bois et d'y faire paître les troupeaux sous peine de payer 10 livres de coronats¹⁶. En 1538, François Ier mettait la forêt sous sa « sauvegarde royale » et réitérait les prohibitions « à l'égard de tous arbres pour quelque cause que ce fût »¹⁷. En 1564, Charles IX interdisait à ses capitaines « de couper du bois

11. Arch. dép. du Var, 7 PP art. 83, Procès-verbal descriptif du bois de la Sainte-Baume dressé par Pierre-Henri Pontier, inspecteur des Forêts faisant fonction de conservateur à la résidence d'Aix, Joseph Couvin, sous-inspecteur du département du Var à la résidence de Brignoles et César Roubel, garde général du cantonnement de Brignoles, 22 septembre 1814. « Toutes ces années, il n'y a eu autrement aucune consommation de ces bois si ce n'est quelques pièces que l'on pouvait offrir pour le service de la marine pour la construction des bâtiments et pour le charonnage mais l'extraction en est très difficile en raison des mauvais chemins qui conduisent à la forêt ».

12. Jean de JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, Paris, Classiques Garnier, rééd. 1995.

13. Jacques RAVAT, *Récit du pèlerinage du roi Louis XIII à la Sainte-Baume et de son entrée triomphante dans la ville de Marseille en 1662*, Paris, 1880.

14. Père Vincent REBOUL, *Le pèlerinage de St Maximin et de la Sainte Baume*, Aix-en-Provence, 2 éd., 1673.

15. Le terme de *foresta* apparaît autour du VII^e siècle et désigne un espace boisé réservé à la noblesse et aux monastères, un espace boisé protégé de l'exploitation des paysans.

16. Cet historique apparaît dans le procès-verbal de l'inspecteur des Eaux et Forêts Poulemaire, Brignoles, 20 février 1882, cité par Philippe BAUBY, « La forêt de la Sainte-Baume », *Revue des Eaux et Forêts (REF)*, septembre 1930, p. 693-703, p. 693-694.

17. *Idem*.

pour faire des galères, navires et autres vaisseaux de mer et prescrivait de laisser intacte toute la forêt de la Sainte-Baume pour la décoration du lieu où de toutes parts y abondent personnes »¹⁸.

Accordée sur une très longue durée, cette protection a évité d'importantes transformations tout en préservant un écosystème original en Provence. Ceci dit, la forêt de la Sainte-Baume n'est pas restée à l'état de « forêt vierge ». S'étalant sur une très longue durée, du Moyen Âge à nos jours, la préservation des bois proches de la grotte et du prieuré n'a pas été totale et continue. Le renouvellement à plusieurs reprises des mesures de sauvegarde des bois montre bien qu'elles n'étaient pas toujours observées. Les prescriptions du XVI^e siècle, notamment, semblent indiquer que des coupes auraient été pratiquées pour alimenter les chantiers navals. D'autre part, les religieux du prieuré et de l'ancien couvent ont aussi exploité l'espace forestier pour leur propre alimentation en bois d'œuvre et en bois de chauffe en utilisant un sentier encore visible de nos jours. Enfin, le long de l'ancien chemin qui se dirige vers Nans et vers les divers centres de population, des exploitations délictueuses, et par conséquent peu prudentes, auraient eu lieu à diverses époques et notamment pendant la période révolutionnaire.

En effet, avec la chute de la royauté, les différentes protections de la forêt furent remises en cause. Sous la Révolution, le couvent fut détruit et on pratiqua « des exploitations désordonnées »¹⁹ tout en respectant un bon nombre de vieux arbres dont on voyait encore, à la fin du XIX^e siècle, les restes sur pied. Dans le procès-verbal de 1814, les agents décrivent le long des voies de pénétration du massif et sur les espaces les mieux desservis, des cantons de taillis, de friches, de terrains incultes et de pâtures²⁰.

Au XIX^e siècle, la question de l'exploitation des ressources boisées de la Sainte-Baume se pose de manière différente. Devenue bien national, cette futaie représentait un potentiel dont l'État entendait tirer parti par la vente ou par l'exploitation. En 1820, un projet d'aliénation fut repoussé par les autorités religieuses et civiles²¹ et finalement, cette prestigieuse forêt devint un bien domanial²². Ceci dit, la question de la mise en valeur de ces riches produits forestiers est restée ouverte au XIX^e et au début du XX^e siècle dans le nouveau contexte de l'industrialisation et d'une accessibilité plus grande du

18. *Idem*.

19. A. DUGELAY, « La Hêtraie de la Sainte-Baume. Enseignement du passé, perspectives d'avenir », *Revue Forestière Française (RFF)*, n° 1, janvier 1958, p. 1-26, p. 5

20. A. D. Var, 7 PP art. 83, Procès-verbal descriptif du bois de la Sainte-Baume, 22 septembre 1814, *op. cit.*

21. A. D. Var, 7P 51. Extrait du conseil d'arrondissement de Brignoles lors de la 1^{re} session 1820 qui aboutit à la rédaction d'une pétition adressée au gouvernement et au roi qui s'oppose au projet d'aliénation. Lettre du ministre secrétaire d'État de l'Intérieur au préfet du Var signalant que l'archevêque d'Aix adresse les « plus vives réclamations contre l'aliénation de la Sainte-Baume », Paris, 22 juillet 1820.

22. A. D. Var, 7 P 51 Lettre du ministre des Finances au préfet du Var, du 20 décembre 1820. Le ministre décide l'ajournement indéfini de la vente et opte pour la conservation par le gouvernement de la forêt. Il s'oppose également à son exploitation.

massif. Avec l'extraction du lignite²³ et surtout de la bauxite²⁴, certains ont espéré le développement de nouvelles activités. De son côté, comprenant que l'aliénation lui rapporterait beaucoup moins que l'exploitation, le ministère des Finances avait bien renoncé à vendre cette forêt si singulière mais non à en tirer profit avec la coupe « de ses arbres d'un mètre de circonférence et au-dessus qui sont rares dans la contrée (et) doivent présenter pour la vente les chances les plus avantageuses »²⁵.

Désormais responsables de l'aménagement de la forêt domaniale de la Sainte-Baume, les Eaux et Forêts ont voulu valoriser ce potentiel exceptionnel pour alimenter en bois d'œuvre l'industrialisation. Dès 1838, l'administration forestière pratiqua des coupes de « desserrement, désignées coupes d'arbres, coupes de futaie, coupes de taillis avec réserves de semis, de baliveaux, de brins de certaines dimensions, avec nettoyage et éclaircies du sous-bois »²⁶. Mais, les autorités civiles et religieuses obtinrent la suspension de ce type d'exploitation par une décision ministérielle du 12 mai 1858²⁷. Les Eaux et Forêts se limitèrent alors à extraire les arbres morts ou dépérissants. Quelque vingt ans plus tard, conformément aux dispositions du procès-verbal d'aménagement du 20 février 1882 prorogé en 1892, l'administration put pratiquer l'« extraction d'arbres morts ou complètement dépérissants », mais aussi des coupes de régénération avec « des éclaircies en dix années et par coupes annuelles sensiblement égales »²⁸. Là encore, l'opinion publique fit pression et obtint la suspension de ces aménagements. Finalement, la forêt domaniale est restée un espace protégé, doté d'un aménagement d'entretien et de conservation des bois limité à la coupe des arbres dépérissants et des arbres morts avec des éclaircies et des coupes d'entretien²⁹.

23. Victor MOUSSON, *Histoire de la mine de lignite du Plan d'Aups, Sainte-Baume*, éd. Association Découverte Sainte-Baume, Le Plan-d'Aups, 1995, 62 p.

24. On trouve des affleurements de bauxite (minerai dont on tire l'aluminium) depuis le Cannet-du-Luc à l'est de Brignoles jusqu'à Rians au nord-ouest et à Nans dans le massif de la Sainte-Baume à l'ouest. L'exploitation se fait dans des carrières à ciel ouvert. Il n'y a de galeries qu'au Recou (Cannet-du-Luc) et à Mazaugues. Au sortir des carrières le minerai est amené par petites voies ferrées, par câbles transporteurs ou par charrettes aux gares d'embarquement du Cannet-du-Luc sur la grande ligne de Marseille à Nice, de Besse, Brignoles et Tourves sur l'embranchement de Carnoules à Gardanne. De là, il est transporté soit aux fabriques d'alumine soit aux ports d'embarquement. Voir Louis GALOIS, « La production de bauxite en France », *Annales de géographie*, 1917, vol. 26, n° 143, p. 386-388.

25. A. D. Var, 7 P 51. Observations sur la forêt de la Sainte-Baume comprise dans les états d'aliénation des bois de l'État, Inspecteur Général des Finances, Draguignan, le 11 juin 1831.

26. A. DUGELAY, « La Hêtraie de la Sainte-Baume... », *op. cit.*, p. 6

27. *Idem*.

28. A. D. Var, 7 PP art. 83. Instruction de l'inspecteur des Forêts de Brignoles au garde général, Brignoles, le 7 juin 1882.

29. Approuvé par le décret du 15 juin 1934 puis par un règlement d'exploitation du 27 juin 1934, l'aménagement prévoyait le passage des coupes dans chaque parcelle tous les 10 ans et la régénération par trouées. A.D. Var, 7 PP art. 83, Lettre du Directeur Général des Eaux et Forêts, Charles Colomb, au conservateur des Eaux et Forêts de Draguignan, Paris, 5 mai 1944, 935 AF 2/2

La forêt domaniale de la Sainte-Baume est donc bien singulière en Provence. Elle témoigne des politiques de protection d'un massif forestier par les populations provençales. Néanmoins, contrairement à sa légende, la forêt de la Sainte-Baume n'est pas restée à l'état de « forêt vierge ». L'espace boisé a très certainement connu toute une série d'usages illégaux et de coupes de futaies afin d'alimenter les chantiers navals. Ceci dit, la protection accordée au massif proche de la grotte lui a certainement évité d'importants prélèvements établis sur une longue durée. La comparaison pour un même massif montagneux d'espaces exploités et d'espaces protégés est aussi riche d'enseignements en ce qui concerne les paysages et les écosystèmes.

LE MASSIF DE LA SAINTE BAUME : DES ÉCOSYSTÈMES DIFFÉRENTS

Sur le flanc nord du massif, au-dessus de la partie basse peuplée de chênes, la partie haute recèle des arbres ayant besoin du froid et de l'humidité ou d'une grande part d'ombre, notamment des hêtres, des ifs, des houx et des érables. Ces peuplements serrés d'arbres ont permis d'entretenir une relative humidité et un abondant humus noir dans une atmosphère de fraîcheur constante, même en été. Cette forêt forme un écosystème particulier avec un microclimat qui permet des précipitations suffisantes au maintien de la hêtraie. Pour les botanistes et les forestiers, la forêt domaniale de la Sainte-Baume est un modèle de « forêt relique », de « résidu fossile », un « vestige méridional d'une association végétale repoussée vers les régions nordiques lors du réchauffement intervenu au terme de la dernière phase des glaciations quaternaires »³⁰.

Trouver une forêt peuplée d'essences septentrionales en Provence est d'autant plus surprenant lorsque l'on replace la forêt de la Sainte-Baume au sein de la totalité du massif montagneux. À l'ubac plus montagnard s'oppose sur l'adret une végétation méditerranéenne classique mêlant les garrigues, les genêts et le pin d'Alep.

À quelques mètres de distance, deux écosystèmes différents mais voisins se sont mis en place. À côté de la forêt domaniale et de son écosystème extrêmement rare en région méditerranéenne, on trouve une forêt sèche avec peu de mousses et de lichens, peu de feuilles mortes sur le sol, presque pas d'humus sous ce maigre tapis car la sécheresse a nui à sa bonne formation. C'est une forêt ouverte au soleil et au vent et, par conséquent, plus exposée aux incendies.

Dans cette comparaison, on retrouve l'opposition classique entre une partie exposée au sud et par conséquent au soleil, à la lumière et à la sécheresse et une partie exposée au nord. Dans le cas de la Sainte-Baume, l'ubac est d'autant plus humide que des barres rocheuses d'une centaine de mètres dominant la forêt apportant ombre et fraîcheur et que le massif constitue un

30. A. DUGELAY, « La Hêtraie de la Sainte-Baume... », *op. cit.*, p. 1.

véritable château d'eau parcouru par un important réseau de rivières souterraines doté de plusieurs résurgences.

Néanmoins, la « seule ambiance naturelle, propice au maintien de la hêtraie, n'aurait pu suffire (...) à assurer de longue date sa pérennité si d'autres facteurs, à vrai dire exceptionnels eux aussi, (...) n'avaient joué »³¹. Au-delà de la classique opposition adret/ubac, les officiers des Eaux et Forêts notent un aspect plus surprenant. Le procès-verbal de 1882 relevait une ligne de démarcation est/ouest tout à fait reconnaissable, en ligne droite³². D'un côté, le bois privé était constitué de pins sylvestres, petits et moyens en mélange avec un taillis de chênes blancs et sans transition, de l'autre côté, la forêt domaniale était caractérisée par un peuplement serré de hêtres d'une grande hauteur. Certes, la forêt des Béguines à l'est et la forêt du domaine de Saint-Cassien à l'ouest ne bénéficient plus de la protection de la grande barre rocheuse qui offre aux peuplements ombre et fraîcheur. Ceci dit, ce sont surtout les usages des bois qui permettent d'expliquer cette rupture dans les écosystèmes. À l'est de la forêt domaniale, sur 400 ha. environ, la forêt des Béguines a été autrefois un espace de pâture et d'exploitation sylvicole produisant du bois de chauffage et du charbon de bois³³. À l'extrémité orientale de la haute chaîne, dans le domaine privé de Saint-Cassien, le bois a aussi été soumis au pâturage, c'est-à-dire aux prélèvements et aux piétinements du bétail, au passage régulier du feu avec l'utilisation des écobuages et à des coupes suivant des révolutions très courtes.

Placé dans ce contexte d'exploitation, le couvert arbustif a été moins développé. Les arbres plus sensibles à la lumière ont prospéré et le sous-bois plus sec s'est répandu. À l'inverse, la forêt de la Sainte-Baume a été peu exploitée. Pendant plusieurs siècles, elle est restée relativement protégée de la dent des troupeaux et des coupes. Cette distinction des écosystèmes, fonctions de l'exploitation des ressources naturelles se retrouve à l'intérieur même de la forêt domaniale de la Sainte-Baume et explique en partie la répartition du chêne et du hêtre. En effet, dans la zone basse plus accessible et desservie par des chemins anciens, les prélèvements de bois pour alimenter le couvent des dominicains ou les usages clandestins des habitants des communes voisines ont changé l'écosystème. Le long des voies de pénétration du massif, sur les espaces les mieux desservis, l'exploitation du bois a favorisé le développement des essences de lumière et le chêne s'est fortement déployé au détriment du hêtre. En résumé, les peuplements de chênes paraissent constituer une partie de la forêt plus domestiquée que l'autre. Ils sont en tous points intermédiaires entre les bois particuliers et la hêtraie domaniale. Enfin, les officiers expliquent

31. *Ibid.*, p. 2.

32. Procès-verbal de l'inspecteur des Eaux et Forêts Poulemaire, Brignoles, 20 février 1882, cité par Philippe BAUBY, « La Forêt de la Sainte-Baume », *op. cit.*, p. 693-694.

33. A. D. Var, 7 P 51, Lettre au préfet du Var par Thomas Allègre, propriétaire de la forêt des Béguines, 27 septembre 1875. Thomas Allègre demande une délimitation entre sa propriété et la forêt domaniale de la Sainte-Baume pour éviter les procès-verbaux qui sont dressés à son encontre à cause de son bétail.



Peuplement de hêtre dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume
(versant nord, altitude 900 m). Cliché Baudy.

l'absence de pin sylvestre en mélange avec le chêne dans la forêt domaniale par des raisons économiques. Jusque vers 1870, le chêne était d'un bon rapport car il donnait à la fois l'écorce et le charbon, produits très recherchés alors, facilement transportables à dos de mulet et d'une grande valeur sous un faible poids. Dès lors, quand le pin s'installait dans une forêt de chêne, on le détruisait pour l'empêcher de nuire à l'essence précieuse. Ainsi, ont certainement fait longtemps les propriétaires voisins de la forêt domaniale. Ainsi a dû faire l'État, lui-même, dans sa forêt lorsqu'il y a fait exploiter des coupes.

Combinés aux facteurs naturels, les modes d'exploitation ou de protection relative des ressources forestières ont donc fortement marqué les évolutions des écosystèmes. C'est bien la protection de la *foresta* de la Sainte-Baume qui explique le maintien d'un écosystème exceptionnel en Provence. Pour aller plus loin, c'est aussi le maintien de cet écosystème particulier qui a permis de créer une perception et une exploitation tout à fait inédite d'une nouvelle richesse naturelle dans le contexte économique et social de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle.

LE MASSIF DE LA SAINTE BAUME : UNE RESSOURCE NATURELLE INÉDITE

À partir de la fin du XIX^e siècle la question de l'exploitation des ressources naturelles du massif de la Sainte-Baume a évolué de manière radicale. L'industrialisation, la modernisation des techniques agricoles et pastorales ont totalement bouleversé les anciens systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. Peu à peu, l'exploitation des bois est devenue indépendante de l'exploitation agricole et pastorale. D'un autre côté, avec la concurrence de matériaux de construction inédits comme le béton, de nouveaux produits chimiques pour les teintures et de nouvelles sources d'énergie fossiles, l'exploitation de la forêt provençale s'est révélée de moins en moins rentable. Depuis les années 1950-1960, les modes d'exploitation traditionnelle semblent totalement abandonnés.

En moins d'un siècle, cette évolution des modes de production s'est doublée d'une transformation de la société, des perceptions et des usages de la forêt. Depuis le mouvement romantique mais aussi l'industrialisation et l'urbanisation, l'arbre s'était paré de toutes les vertus et la forêt de toutes les beautés. Conçu comme un ornement et un ami, le bois n'était plus considéré en fonction de sa seule utilité dans la vie quotidienne comme élément de chauffage, d'éclairage ou de construction. Désormais, ce que l'on aimait en lui n'était plus qu'il soit utile ou rentable mais justement qu'il échappe à l'avidité et à la volonté de profit. À travers la protection de la sylve, on cherchait à préserver la beauté de la nature et de l'ensemble du paysage.

À ce titre, la forêt domaniale de la Sainte-Baume apparaissait bien particulière. Peuplée de vieux hêtres et de vieux chênes, elle attirait le respect et l'admiration des populations. « Forêt relique », envisagée comme l'héritage d'un lointain passé, elle était contemplée en opposition à la vision négative des paysages issus de l'industrialisation et de l'urbanisation. Elle était devenue

le symbole d'un passé perdu qu'il faudrait absolument conserver. Imaginée comme une « forêt vierge », elle figurait aussi un espace « préservé » de l'action « néfaste » des hommes et devint un véritable modèle de l'équilibre naturel et de l'harmonie d'un monde sans homme. Dès la fin du XIX^e siècle, il ne fallait plus seulement protéger les bois comme un lieu saint mais aussi comme un nouveau type de richesse naturelle : une richesse botanique exceptionnelle et une richesse esthétique indispensable au développement de nouvelles activités ludiques et touristiques.

Conscientes de l'importance de ce « monument historique »³⁴, différentes associations de défense des forêts, comme la Société Forestière Provençale et le Chêne (créée en 1909), de développement du sport comme le Club Alpin Français (CAF, 1875) et les Excursionnistes Provençaux (1892) ou de promotion du tourisme comme le Touring Club de France (TCF, 1890) menèrent une active propagande en faveur de la protection de la Sainte-Baume, du tourisme et des excursions.

À travers l'organisation de rencontres et de voyages d'étude³⁵ ou la publication de guides illustrés, ces « amis de la forêt » et ces promoteurs du tourisme commencèrent à construire une représentation idéale d'un « haut lieu »³⁶, en proposant des commentaires mais aussi des plans, des illustrations et des itinéraires spécifiques³⁷. Sur le terrain, ces associations soutenues par l'administration mirent en valeur la prestigieuse forêt et son massif montagneux. À travers un réseau de chemins et de signalisations, doublé de la construction d'une table d'orientation, les aménageurs proposaient le paysage comme un véritable spectacle³⁸.

À 30 km de Marseille, avec son prieuré, ses hautes falaises, ses hêtres et ses chênes centenaires, la forêt de la Sainte-Baume était devenue un cadre paysager enchanteur, sublime, pittoresque et grandiose. Au-delà des pèlerinages, ce site se transforma vite en lieu touristique attirant une foule crois-

34. A. DUGELAY, « La Hêtraie de la Sainte-Baume... », *op. cit.*, p. 6.

35. En 1931, le TCF organise une tournée forestière dans le delta du Rhône avec la participation de Charles Flahault, Robert Hickel et Felix Briot. Le célèbre botaniste et les officiers visitent les forêts de Ceystre, de la Sainte-Baume, de l'Esterel, de Notre-Dame de la Garde, de Port-Cros, du cap Nègre et la forêt du Dom près de Toulon puis se rendent en Camargue et en Ardèche, « Voyage d'étude du Touring Club de France », *Revue des Eaux et Forêts*, 1931, p. 978-984.

36. André MICOUD (dir.), *Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, 1991, 133 p.

37. Franck TAVERNIER, *Guides illustrés de Provence. La Sainte-Baume et sa région*, Marseille, 1914, Georges CORROY, *Sainte-Baume, histoire géologique sommaire du massif avec itinéraires des excursions*. Marseille, 1940.

38. A. D. Var, 7 P 51, Lettre du président de la section marseillaise du CAF, novembre 1920. Le président demande l'autorisation de poser 5 poteaux indicateurs dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume. Il précise que les plaques existent depuis 1911 mais qu'il veut régulariser la situation.



Forêt domaniale de la Sainte-Baume.

sante de randonneurs et de visiteurs venus admirer et aimer le témoignage exceptionnel d'une nature préservée³⁹.

Par un curieux retournement de situation, c'est l'isolement et la protection de cette forêt particulière, son côté sauvage et inexploité qui la rendent aujourd'hui attrayante. Dans le nouveau contexte de la société urbaine et tertiaire, dans la conjoncture du manque de rentabilité de l'exploitation de la forêt provençale, la richesse naturelle est devenue un patrimoine qu'il faut désormais préserver.

Cette nouvelle optique esthétique, affective et touristique s'intègre parfaitement aux modalités des politiques de protection des monuments historiques et naturels nées dans la première moitié du xx^e siècle. Projet de création d'un parc national en 1942⁴⁰, inscription sur l'inventaire des sites

39. A. D. Var, 7 PP art. 83, En octobre-décembre 1946 puis en juin-août 1948, les Eaux et Forêts se plaignent du trop grand afflux des touristes et proposent des solutions d'aménagement pour protéger les parcelles.

40. Le 22 avril 1942, la Société Linéenne de Provence, présidée par Henri Pratt, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, demandait la création d'un parc national qui « formerait un domaine d'un très haut intérêt à la fois scientifique, historique et touristique », englobant l'actuelle forêt domaniale et les terrains avoisinants sur une superficie totale de 2600 hectares. Appuyé par l'administration des Forêts, le projet ne verra jamais le jour. A. D. Var, 7 PP art. 83, dossier sur le projet de Parc National de la Sainte-Baume. Lettre de Mr Pratt, président de la Société Linéenne de Provence adressée au secrétaire d'État, Max Bonnafous, lettre du 22 avril 1942.

légendaires ou pittoresques du Var par arrêté du 31 juillet 1945⁴¹, réserve naturelle intégrale⁴², espaces naturels sensibles⁴³, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)⁴⁴, Site Natura 2000⁴⁵, dispositifs de protection spécifiques à certaines espèces de la faune et de la flore et enfin depuis juillet 2009, projet d'ouverture d'un parc régional⁴⁶, de nombreuses mesures ont été prises pour permettre la protection de la forêt domaniale de la Sainte-Baume et de manière plus large de l'ensemble du massif.

CONCLUSION

La notion de ressource naturelle n'est pas une donnée prédéterminée, universelle et éternelle. « À l'intérieur d'une culture, ce sont bien les conditions techniques, politiques et économiques qui "créent" les ressources naturelles ». Ainsi les potentialités d'un milieu ne deviennent ressources que si « les hommes les perçoivent comme de possibles richesses ou que si les connaissant, ils les recherchent explicitement... »⁴⁷. Une analyse sur le temps long des richesses naturelles du massif de la Sainte-Baume témoigne de ces évolutions et parfois même de véritables retournements. Certes, la forêt de la Sainte-Baume n'a pas été entièrement exempte de toute exploitation sur le long temps. Elle n'est donc pas, à proprement parler, une forêt primaire.

41. A. D. Var, 7 PP art. 83, Arrêté du ministère de l'Éducation Nationale, Direction générale de l'architecture, Direction des sites, des perspectives et paysages, Paris, 31 juillet 1945.

42. Située sous la grotte et dans le vallon de Castelette, la réserve intégrale jouit d'une protection maximale et fait l'objet de nombreux travaux de la part de l'ONF qui en assume la gestion.

43. Très localisés à des zones où la faune et la flore sont particulièrement préservées et menacées, les espaces naturels sensibles sont mis en place par les départements du Var et des Bouches-du-Rhône sur des terrains dont ils sont propriétaires. La réglementation est spécifique, en particulier en ce qui concerne la pénétration du public. La surveillance de ces espaces fait l'objet d'une attention toute particulière.

44. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ont été délimitées dans le massif de la Sainte-Baume: une ZNIEFF terrestre de type I, une ZNIEFF terrestre de type II et trois ZNIEFF géologiques.

45. Le périmètre du Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 reprend les contours des forêts domaniales de la Sainte-Baume et de Mazaugues. Des ZNIEFF ont d'abord été délimitées pour répertorier les espèces et les habitats. Puis un comité de pilotage a élaboré un document d'objectifs, suivi d'un document d'application qui est appliquée depuis 2006. Jusqu'à présent, mais à titre provisoire, c'est le préfet de région qui assure la présidence de ce comité. L'ONF a la responsabilité de mettre en place des mesures précises issues d'un cahier des charges.

46. Évoqué dès les années 1988-89, un projet de parc naturel régional a été voté le 10 juillet 2009. Il englobera 28 communes sur 108 000 ha entre Aubagne et Brignoles et sera connecté au parc national des calanques par des corridors écologiques. Ceci dit, le dossier progresse lentement. Il a fallu attendre le 17 mars 2012, pour obtenir la constitution du Syndicat Mixte de Préfiguration du futur PNR de la Sainte-Baume qui établira une charte, étape cruciale avant d'obtenir un décret de création du parc. Voir le Rapport du Président du Conseil Régional, *Projet de création d'un parc naturel régional sur le territoire de la Sainte-Baume*, Assemblée Plénière, 10 juillet 2009. Voir également le Site opnr.fr/ (juillet 2012), L'OPNR (Objectif PNR, association pour la création du parc naturel régional).

47. Philippe et Geneviève PINCHEMEL, *La Face de la terre*, Paris, 1988.

Ceci dit, le relatif isolement de cette forêt et les protections mises en place, combinés aux facteurs naturels, expliquent le développement d'un écosystème particulier. Et justement c'est ce potentiel relativement inexploité qui en fait aujourd'hui sa richesse... À une époque où l'exploitation de la forêt provençale n'est guère rentable, la conception de la ressource naturelle et de sa protection a changé. Désormais, la forêt protégée et inexploitée attire de nombreux promeneurs et touristes venus admirer un patrimoine qu'ils pensent naturel. Mais ironie du sort, ce succès menace, en certains endroits trop fréquentés, l'écosystème spécifique de ces bois. Finalement, quel que soit le type de ressource naturelle, la question d'une exploitation et d'une mise en valeur durable est récurrente.

Martine CHALVET

